

## Albert Wingert und die Verhaftungen von August '42

# Das Ende der ALWERAJE

*“Der ‘Verrat’ im Gestapoverhör ist in der luxemburgischen Geschichtsschreibung nie wirklich thematisiert worden.” schreiben Marc Limpach und Marc Kayser in ihrer Stellungnahme bezüglich möglicher Vorwürfe gegenüber Albert Wingert. Diese Stellungnahme der beiden Historiker erfolgte auf Anfrage von forum in Bezug auf einen Brief von Marguerite Biermann, den die heute pensionierte Richterin und Frauenrechtlerin forum zur Publikation übermittelte. Wenn Frau Biermann auf das Buch<sup>1</sup> von Limpach und Kayser reagiert, dann weil in ihren Augen diese Darstellung aus Albert Wingert einen Helden macht - eine Rolle, die ihm in der Familienüberlieferung der Familie Biermann nicht zukommt. Die schweren Vorwürfe an Albert Wingert versuchen die beiden Historiker im anschließenden Text zu entkräften. Da die Protokolle der Verhöre vernichtet sind, kann es wohl nie eine absolute Gewissheit geben. Angesichts der Vielzahl von Quellen erscheint die Position der Historiker jedoch stichhaltig, wobei das Festhalten von Frau Biermann an der ihr überlieferten Version verständlich bleibt. Wie auch immer, eine Wertung kann mit dieser Auseinandersetzung nicht verbunden sein, denn ob nur Thurmes oder auch vielleicht Wingert Namen unter der Folter genannt haben, bleibt zweitrangig – angesichts des Mutes, den diese Männer (und Frauen) im Kampf gegen das deutsche Terrorregime bewiesen haben.*

forum

## Lettre aux auteurs du livre sur Albert Wingert

### Marguerite Biermann

En tant que fille de Pierre Biermann et Julie Schammo, que vous citez à plusieurs reprises, je me sens obligée envers mes parents, mais aussi à l'égard des lecteurs de votre livre, de contester certaines de vos affirmations.

A ce propos je me réfère surtout aux pages 230 et 231. Vous y relatez les relations de mes parents avec Wingert et vous affirmez que ce ne fut pas lui, mais Marcel Thurmes qui a fourni à la Gestapo leur nom ainsi que toutes les informations compromettantes qui ont conduit à leur arrestation. Or, mes parents ont toujours été formels pour dire que c'est bien Wingert qui les a dénoncés.

Voici comment les choses se sont passées, telles que mes parents me les ont racontées et telles que je m'en souviens personnellement.

Mon père (qui n'était pas membre de l'ALWERAJE) a, à un certain moment, reçu une lettre de Jean Kill (qui se trouvait en clandestinité) le priant de contacter l'ALWERAJE pour lui proposer de s'associer à l'organisation de résistance communiste afin d'unir leurs efforts, notamment

en publiant un journal commun. C'est ce que mes parents ont fait.

Je me rappelle encore parfaitement la venue de Wingert chez nous. Petite fille de 11 ans à cette époque, j'avais été fortement impressionnée par sa forte stature, sa chevelure hirsute, son regard perçant, sa façon à la fois gauche et sévère qui m'intimidait. Après une longue conversation avec mes parents à la laquelle je n'ai pas assisté, il a déjeuné avec nous. C'est cette entrevue qui devait nous être fatale.

Car c'est à la suite des déclarations de Wingert sur cet événement lors de ses interrogatoires que mes parents ont été arrêtés. Pour eux il n'existait pas de doute là-dessus. Les agents de la Gestapo qui les interrogeaient, leur lisaient les déclarations faites par Wingert qui non seulement avait révélé les détails exacts de leurs conversations mais aussi les blagues et les bons mots sur les boches, ce que nous avions mangé et bu, comment nous étions vêtus, la disposition de l'ameublement de notre salle à manger etc., et ceci avec une telle précision que c'était impossible que quelqu'un d'autre,

<sup>1</sup> Marc Limpach, Marc Kayser. *Wir glauben an die Demokratie. Albert Wingert, Resistenzler. Luxemburg, 2004*

vgl. auch forum Nr. 243 und Nr. 244

et notamment Thurmes, ait pu donner ces informations.

Vous fondez votre affirmation que Thurmes, et non pas Wingert, aurait été le dénonciateur de mes parents, sur les seuls dires de la nièce de Wingert (Aussage H.W-V2002), version qu'elle tenait, de toute évidence, de Wingert lui-même et que vous n'avez pas autrement vérifiée.

Or, s'il est vrai que lors du premier interrogatoire à la Villa Pauly, ma mère a été questionnée sur Thurmes à propos de la distribution de journaux clandestins, il n'était plus question de lui lors des interrogatoires subséquents de mon père et de ma mère. La Gestapo était surtout intéressée par le mouvement clandestin communiste. Après les révélations de Wingert elle était convaincue que mes parents appartenaient à la résistance communiste. Ainsi, bien qu'à cette époque ils ne fussent pas communistes, ils furent arrêtés comme tels et leur dossier portait la mention « communiste ».

Wingert fut arrêté le 5 août 1942 (p. 218) et immédiatement transféré à la prison de Wittlich pour interrogatoire.

Le 10 août 1942 la Gestapo était en possession des noms de 18 personnes, pour la plupart membres des l'ALWARAJE ou qui tels mes parents avaient été en contact avec Wingert.

Ceci se trouve documenté par l'ordre d'arrestation reproduit p. 226. Le commissaire de la police criminelle nazie y ordonnait d'arrêter les personnes énumérées jusqu'au 19 août.

Mes parents furent arrêtés le 19 août 1942. Wingert fut transféré de Wittlich à Hinzert le 17 août 1942.

Il résulte de la comparaison de ces dates que ce n'était pas sous la torture des interrogatoires subis à Hinzert que Wingert a parlé, mais bien à Wittlich.

Or, d'une façon générale, les interrogatoires auxquels il a été procédé dans les prisons, comme par exemple ceux auxquels ma mère a été soumise à la prison de Trèves, ont été de loin moins brutaux que ceux des camps. Il n'a d'ailleurs été soutenu nulle part que Wingert ait subi des tortures à Wittlich.

Il semble en tout cas avoir été en bonne forme à son arrivée à Hinzert, où il a posé ce que vous prônez comme un acte héroïque et que mon père a ironiquement qualifié d'« acte de bravoure ». C'est qu'il était d'avis que cet incident était l'acte impulsif, irréfléchi et irresponsable d'un fou furieux qui, de façon absolument fortuite et arbitraire, avait mis en danger non seulement sa propre vie, mais encore celle des autres prisonniers. Ce qui est certain, c'est que ce geste a fortement aggravé le sort des nouveaux arrivants luxembourgeois, dont mon père, devenus les cibles privilégiées de la vengeance d'Ivan le Terrible.

En parcourant votre livre on est étonné des efforts que vous déployez pour magnifier Wingert, et on s'étonne de vos préjugés et partis pris ainsi que de l'absence de rigueur dans la recherche.

Ainsi, par exemple, pourquoi ne pas avoir confronté les informations recueillies de la part de la nièce de Wingert aux miennes, pourquoi ne pas avoir comparé les différentes dates, comme je viens de le faire ?

Peut-être après de telles vérifications et d'autres n'auriez-vous pas affirmé de manière aussi péremptoire : « obwohl er [Wingert] als einziger (!) fast alle Namen der ALWARAJE Mitglieder kennt, wird er jedoch nicht reden » ? (p. 223)

Faut-il, en effet, rappeler que 18 membres, collaborateurs ou personnes de l'entourage de Wingert, figuraient sur la liste de la Gestapo, établie cinq jours après son arrestation ?

De même peut-on se demander ce qui vous permet d'affirmer avec autant de certitude : « doch wird er unter den Schlägen der Gestapo nicht reden. Durch diesen geistigen Widerstand verhindert er die Verhaftung zahlreicher ALWARAJE Mitglieder... » alors qu'il est établi que fin 1942 cette association n'existait pratiquement plus, vu que presque tous ses membres avaient été arrêtés.

D'où tenez-vous vos convictions ? Quelles en sont les sources ? Vous avez construit votre livre autour de Wingert et à cette fin il vous fallait en faire un héros.

Certes, il faut reconnaître que c'était un homme hors du commun placé dans un contexte dramatique dont les événements dépassaient ses capacités. Aussi n'appartient-il pas à ceux qui n'ont pas vécu ces situations extrêmes de le juger.

J'aurais préféré que vous l'ayez laissé reposer en paix. Mais comme vous avez choisi de le ressusciter afin de le glorifier, vous ne pouvez pas refuser à ceux que ses défaillances ont plongés dans le malheur de lui reprocher de ne pas avoir eu l'honnêteté ni le courage d'avouer ses faiblesses et de s'en excuser.

Vous devez leur permettre aussi de lui faire grief de ne pas avoir tiré de cette expérience dramatique une leçon de pudeur et de modestie au lieu de persister à jouer son rôle d'héros.

Ayant voulu, à votre tour, maintenir cette image trompeuse, vous avez été obligés à forcer les faits, à négliger ou sélectionner vos recherches, à faire des commentaires sans fondements et des appréciations subjectives.

En procédant de cette sorte, vous avez peut-être écrit un divertissant livre d'histoires, mais non pas un livre d'histoire.

---

**Il faut reconnaître que c'était un homme hors du commun placé dans un contexte dramatique dont les événements dépassaient ses capacités. Aussi n'appartient-il pas à ceux qui n'ont pas vécu ces situations extrêmes de le juger.**

---